

BCE : 0422.287.421

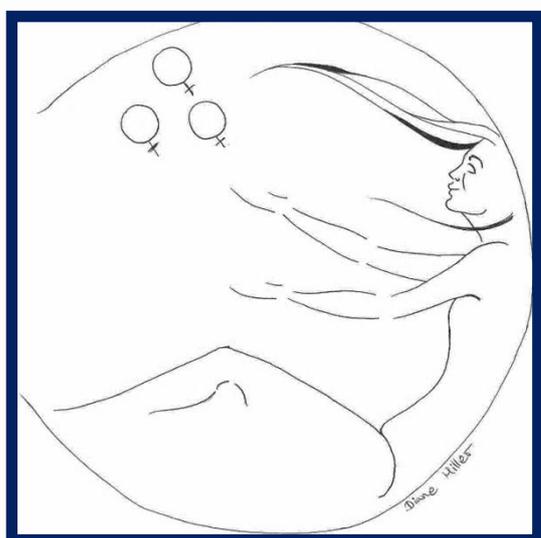
PERIODIQUE

« CENTRE FEMMES / HOMMES - VERVIERS »

Centre d'Aide, d'Information et Education permanente - pluraliste

Pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

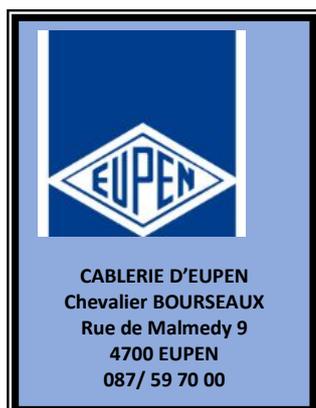
rue de Hodimont 44 - 4800 VERVIERS



**Besoin d'aide ?
d'une écoute ?
d'un conseil ?**

Siège social : rue de Hodimont 44 – 4800 VERVIERS
Editeur responsable : Saïd NAJI, président
place du Martyr 35 / 404 – 4800 VERVIERS
N° de compte CBC : IBAN BE12 7320 6296 6892 – BIC: CREGBEBBXXX
N° d'entreprise : 0422.287.421
email : info@cfhv.be - *site internet:* www.cfhv.be

AVEC LE SOUTIEN DE :



LE CENTRE FEMMES / HOMMES – VERVIERS ASBL
répond à toute demande d'aide et d'information sans distinction d'opinion
politique ou philosophique

Nos assistantes sociales / médiatrices de dettes reçoivent :
les lundis, mardis et jeudis matins sur rendez-vous
087/ 33 18 76

Adresses mail:

service.social@cfhv.be / integrationsociale.cfhv@outlook.be

Editorial



Bonjour,

La Journée Internationale des Droits des Femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20^{ème} siècle, en Europe et aux États-Unis, réclamant des meilleures conditions de travail et le droit de vote.

Durant l'année 1975, Année internationale de la femme, l'Organisation des Nations Unies a commencé à célébrer la Journée internationale des femmes en date du 8 mars.

Depuis lors, le 8 mars est une journée de rassemblements à travers le monde et également une occasion de présenter un bilan sur la situation des femmes où qu'elles se trouvent sur terre. Par tradition, des groupes et associations de femmes, féministes et militantes, organisent des événements à travers le monde pour fêter les victoires et acquis sur aux nombreux combats menés en faveur des femmes, mais également pouvoir faire entendre leurs nombreuses revendications et aussi faire en sorte que la situation des femmes s'améliore.

Tout au long de l'année, ces militantes se réunissent et se mobilisent en vue de participer, de près ou de loin, à une vie politique et économique. Les Nations Unies définissent chaque année une thématique différente et l'édition 2023 concerne la thématique suivante : "Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes".

Ce thème est associé au thème prioritaire de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW-67), à savoir "L'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère du numérique pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles".

Said NAJI,
Président.

**ACTIVITES ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA
« SEMAINE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES »
THEMATIQUE 2023 : « POUR UN MONDE DIGITAL INCLUSIF : INNOVATIONS ET TECHNOLOGIES
POUR L'EGALITE DES SEXES »**

Introduction par [Sophie Lambert, Echevine de l'Egalité des chances de la Ville de Verviers](#)



« La journée internationale des droits des femmes est l'occasion de nous rappeler individuellement et collectivement que la défense des droits des femmes est une lutte qui n'est pas encore terminée. C'est aussi une occasion unique de nous mobiliser. A une ère où il ne devrait pas être utile de célébrer une journée des droits des femmes, où la pression sociale, les inégalités, les violences à l'égard des femmes font encore trop souvent l'actualité. L'Echevinat de l'Egalité des chances de la Ville de Verviers et ses partenaires souhaitent marquer le coup. La charge qui incombe aux femmes dans notre société malgré les avancées marquantes au cours des dernières décennies est encore bien insidieusement présente.

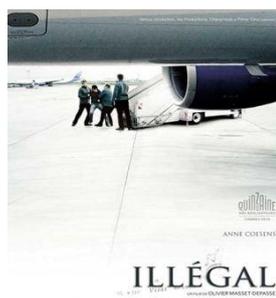
Quoi de tel que l'art vivant, le cinéma ou des conférences originales et actives pour exprimer parfois par la dérision et l'humour ce qui est le reste du temps banalisé par l'inconscient collectif.

Cette mise en lumière se traduira par l'organisation de toute une série d'événements avec ce précieux partenaires de terrain. Conférence active, spectacles et débats où il apparaît encore et toujours qu'être une femme est un frein ou une difficulté supplémentaire à des crises communes existantes.

Toutes ces représentations sont gratuites ou presque et ouvertes à toutes et tous sur inscription. Les thématiques abordées seront multiples et transversales : la charge mentale féminine, le handiféminisme, ou encore la déconstruction des complexes physiques et intellectuels, la vie des femmes sans-papiers, ...

Je vous souhaite de passer des instants tout aussi instructifs qu'agréables et à y inviter un maximum de public à sensibiliser.

Participation à la conférence de presse au Centre culturel de Verviers, le mardi 14 février 2023 à 11 heures
Notre conférence / film / débat : « Une vie de femme sans-papiers en Belgique » du mardi 7 mars 2023 a été présentée par Alexandre lors de la conférence de presse organisée par la Ville de Verviers. Nous avons reçu une farde de presse détaillant l'ensemble des activités que vous retrouverez toutes ci-dessous.



Organisation de notre conférence / film / débat : « UNE VIE DE FEMME SANS-PAPIERS EN BELGIQUE » du mardi 7 mars 2023 en partenariat avec le Centre culturel de Verviers, La Belle diversité et des témoignages de membres du collectif de La Voix des sans-papiers
Projection du film « ILLEGAL » d'Olivier Masset - Depasse

Synopsis :

Tania et Ivan, son fils de 14 ans, sont russes et vivent clandestinement en Belgique depuis huit ans. Sans cesse sur le qui-vive, Tania redoute les contrôles de police jusqu'au jour où elle est arrêtée. La mère et le fils sont séparés. Tania est placée dans un centre de rétention. Elle fera tout pour retrouver son fils mais n'échappera pas pour autant aux menaces d'expulsion.

Dans le cadre de la Semaine Internationale des Droits de Femmes, nous avons fait le choix de mettre en lumière les femmes sans-papiers à travers ce film.

En Belgique, ne pas avoir de titre de séjour signifie ne pas exister vis-à-vis de la Loi. Sans statut légal, il est impossible d'accéder aux aides de base, de déposer plainte en cas de violences conjugales ou de litiges avec un propriétaire ou un employeur. Les femmes sans-papiers forment une sous-catégorie particulièrement vulnérable de migrantes en raison de la juxtaposition des discriminations dont elles sont victimes : elles sont « femmes » et « sans-papiers ».

Afin d'illustrer leur parcours et leurs difficultés, une intervention de La Belle Diversité, soutien au collectif de la Voix des Sans Papiers de Verviers, vous sera proposée dans le cadre de notre soirée.

Mot d'accueil



Mesdames, Messieurs,

Bonjour et bienvenue à cette conférence consacrée à la place des femmes sans-papiers en Belgique. Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la semaine internationale des droits des femmes pour évoquer une problématique majeure et trop souvent ignorée dans le débat public sur l'immigration et l'intégration : la situation des femmes sans-papiers, qui sont particulièrement vulnérables et confrontées à des difficultés spécifiques.

Comme vous le savez, la situation des migrants sans-papiers en Belgique est souvent difficile, avec des conditions de vie précaires, une absence de droits sociaux et une insécurité juridique constante. Mais les femmes sans-papiers sont confrontées à des défis supplémentaires, liés notamment à leur statut de femmes et à leur place dans la société.

En effet, les femmes sans-papiers sont souvent victimes de violences et d'abus, qu'il s'agisse de violences domestiques, de harcèlement sexuel ou de traite des êtres humains. Elles ont également des difficultés à accéder à des soins de santé de qualité, à trouver un emploi stable et à se loger décentement. Elles sont souvent isolées et ne disposent pas d'un réseau de soutien suffisant pour faire face à ces difficultés.

Pourtant, la voix des femmes sans-papiers est rarement entendue dans les débats sur l'immigration et l'intégration, et leurs besoins et leurs droits sont souvent négligés. Cette conférence vise donc à mettre en lumière les défis spécifiques auxquels font face les femmes sans-papiers en Belgique, à comprendre les causes de leur vulnérabilité et à explorer les pistes pour améliorer leur situation.

Nous espérons que cette conférence contribuera à sensibiliser l'opinion publique sur la situation des femmes sans-papiers en Belgique, et à encourager une meilleure prise en compte de leurs situations. Nous vous remercions de votre présence et de votre engagement en faveur des droits et de la dignité des femmes sans-papiers en Belgique.

Je profite de cette première conférence sous la présidence de Saïd Naji à qui nous devons le choix de la thématique de ce soir, pour remercier notre ancienne présidente Jeannine Gerlach pour toutes ces années données à la cause des femmes. Nous ne pouvons qu'applaudir son parcours !

Alexandre

RAPPORT DE LA RENCONTRE

Intervenant(e)s :

- Alain HOUART, Docteur en Droit ULiège / Modérateur ;
- Alexandre BRUNET, Coordinateur de notre association ;
- Virginie FYON, Psychologue / Coordinatrice de l'association « La belle diversité » - Verviers & Porte-parole du collectif verviétois de soutien de « La voix des sans-papiers » ;
- Ségolène, Nanena et Grace, femmes témoins membres de « La voix des sans-papiers ».

55 personnes ont pris part à cette rencontre / débat.

Mot d'accueil

Mesdames, Messieurs,

Bonjour et bienvenue à cette conférence consacrée à la place des femmes sans-papiers en Belgique. Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la semaine internationale des droits des femmes pour évoquer une problématique majeure et trop souvent ignorée dans le débat public sur l'immigration et l'intégration : la situation des femmes sans-papiers, qui sont particulièrement vulnérables et confrontées à des difficultés spécifiques.

Comme vous le savez, la situation des migrants sans-papiers en Belgique est souvent difficile, avec des conditions de vie précaires, une absence de droits sociaux et une insécurité juridique constante. Mais les femmes sans-papiers sont confrontées à des défis supplémentaires, liés notamment à leur statut de femmes et à leur place dans la société.

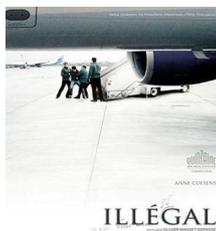
En effet, les femmes sans-papiers sont souvent victimes de violences et d'abus, qu'il s'agisse de violences domestiques, de harcèlement sexuel ou de traite des êtres humains. Elles ont également des difficultés à accéder à des soins de santé de qualité, à trouver un emploi stable et à se loger décentement. Elles sont souvent isolées et ne disposent pas d'un réseau de soutien suffisant pour faire face à ces difficultés.

Pourtant, la voix des femmes sans-papiers est rarement entendue dans les débats sur l'immigration et l'intégration, et leurs besoins et leurs droits sont souvent négligés. Cette conférence vise donc à mettre en lumière les défis spécifiques auxquels font face les femmes sans-papiers en Belgique, à comprendre les causes de leur vulnérabilité et à explorer les pistes pour améliorer leur situation.

Nous espérons que cette conférence contribuera à sensibiliser l'opinion publique sur la situation des femmes sans-papiers en Belgique, et à encourager une meilleure prise en compte de leurs situations. Nous vous remercions de votre présence et de votre engagement en faveur des droits et de la dignité des femmes sans-papiers en Belgique.

Je profite de cette première conférence sous la présidence de Saïd Naji à qui nous devons le choix de la thématique de ce soir, pour remercier notre ancienne présidente Jeannine Gerlach pour toutes ces années données à la cause des femmes. Nous ne pouvons qu'applaudir son parcours !

Alexandre



Projection du film « ILLEGAL » d'Olivier Masset - Depasse

Synopsis :

Tania et Ivan, son fils de 14 ans, sont russes et vivent clandestinement en Belgique depuis huit ans. Sans cesse sur le qui-vive, Tania redoute les contrôles de police jusqu'au jour où elle est arrêtée. La mère et le fils sont séparés. Tania est placée dans un centre de rétention. Elle fera tout pour retrouver son fils mais n'échappera pas pour autant aux menaces d'expulsion.



RAPPORT DE LA RENCONTRE

Notre juriste, Alain Houart, présente les intervenants et donne la parole à Virginie FYON qui explique qu'il faut parfois avoir un rapport de force, qu'il faut soutenir les actions : pour le côté organisationnel, pour les revendications, pour prêter des locaux, pour collecter des dons, ... Il existe un Collectif verviétois de soutien aux sans-papiers accessible à toute personne qui souhaite les soutenir. Virginie avait déjà vu ce film à sa sortie mais à l'époque, elle ne s'occupait pas encore des sans-papiers et cela ne produit plus le même effet de le revoir maintenant qu'elle connaît ces personnes et leurs peurs, car ils sont passés par les étapes décrites dans « Illégal ». Deux des trois femmes sans-papiers présentes ne souhaitent pas témoigner car trop difficile pour elles mais une d'entre elles se propose de présenter le Collectif.

Ségolène est Congolaise et a fui le Congo pour raison politique. Elle est arrivée en Grèce avec un Zodiac et cela a été très compliqué de traverser la mer de cette façon ; l'entrée en Europe a été très compliquée car la police les contrôlait sans arrêt. La police turque venait les arrêter en mer pour les renvoyer ailleurs. Ségolène a finalement pu arriver en Belgique et a demandé l'asile à Bruxelles mais sa demande a été rejetée.

Son avocate a introduit un recours qui fut lui aussi négatif. Elle a donc reçu un ordre de quitter immédiatement le Centre car la police allait l'expulser, ce qu'elle a fait.

La « Voix des sans-papiers » de Verviers regroupe des sans-papiers invisibles aux yeux du grand public. Le Collectif mène des actions et des combats pour une régularisation et le droit à une vie digne dans la société. Être sans-papiers, cela signifie une vie dans une grande précarité, sans accès aux soins de santé, sans droit de travailler légalement, avec la peur permanente en cas de contrôle de police mais aussi avec la recherche chaque jour d'une personne de confiance qui pourra l'héberger en sécurité. « En tant que femme, en tant que maman, nous mangerons les enfants ce soir ... »

Ensuite, Virginie et Ségolène lisent des extraits de conversations de la veille avec les autres femmes sans-papiers.

Témoignages des femmes sans-papiers aidées par le Collectif verviétois d'aide aux sans-papiers

- Aujourd'hui, j'ai reçu une facture de 148 € de l'école de mon fils. Je ne sais pas où trouver cet argent ...
- Moi, une facture comme celle-là, j'en ai une de 500 € car cela datait déjà de l'année scolaire passée car je n'avais pas payé ..
- Nos enfants à l'école voient les autres acheter des sandwiches à midi, des collations avec leur argent de poche. Moi, je ne peux pas lui donner d'argent de poche. Il a honte devant les autres. Il refuse ce que je lui prépare pour midi et il préfère ne pas manger ...
- On survit avec le colis alimentaire. Une fois par semaine, parfois, on reçoit des spaghetti, un paquet de lait et je me demande comment je vais nourrir mon ado une semaine avec ça ... Et qu'est-ce que je vais lui donner à midi pour l'école ?
- Quand tu es une femme sans-papiers, tu regardes autour de toi, tu sais que tu as besoin d'aide mais tu comprends vite que personne ne va t'aider. Alors, tu cherches un compagnon en pensant que comme ça, tu vas souffler un peu et tu seras protégée mais en fait, les hommes profitent de la situation. Moi, j'ai un copain, je suis maltraitée, mais je reste. Il ne m'apporte pas grand'chose mais au moins j'ai à manger et avec lui, les enfants mangent bien. Si je le quitte, j'ai très peur de perdre ça : la nourriture des enfants ... Et puis, de toute façon, si je change de compagnon, c'est toujours la même chose qui se passe ...
- L'amour, ça nécessite des racines, ça se construit et ce n'est pas possible avec notre situation ...
- Nous, les sans-papiers, on ne nous aime pas ...
- Moi, avec le papa de ma fille, il y'a de l'amour entre nous mais quand j'étais enceinte, il y'a eu beaucoup de disputes et on s'est même séparés. Les gens disent : « elle veut juste les papiers et après, elle partira ». Ma fille est née et je suis toujours là ...
- Je suis noire mais j'adore les roses. Nous, les femmes sans-papiers, nous sommes aussi des femmes. J'aimerais recevoir des fleurs ...
- Je ne supporte plus le conflit, l'agressivité ...
- Dans notre pays, s'il y'a un conflit là-bas en Afrique, je leur dis qu'il ne faut pas m'en parler, il ne faut pas me le dire. Me le dire, c'est pour me tuer une seconde fois ...
- Notre tête est pleine. Récemment, j'ai passé un scanner chez le médecin et je n'ai aucun problème de santé. Il m'a dit de dormir et de ne pas penser à mes problèmes. Il m'a dit qu'il y'a beaucoup de femmes sans-papiers qui ont ces problèmes-là ...
- Nous, les femmes sans-papiers, on souffre triple ou quadruple ...
- La nuit, je ne dors pas, je pense. Finalement, quand on est sans-papiers, c'est être sans existence aux yeux de l'Etat, aucune protection face aux violences, et la précarité ...

Hier, notre conversation s'est terminée par ces mots : quand les choses avancent dans le monde, c'est parce que les femmes agissent.

Le juriste, Alain HOUART, explique que ce témoignage met vraiment le doigt sur l'horreur du système nommé la loi sur l'accès au territoire. Il existe une loi de 1980 qui dit que pour entrer en Belgique et pour y rester, il faut obéir à certaines conditions. Si vous n'obéissez pas aux conditions, vous êtes un sans-papiers et cela donne des situations aussi tristes que celles que nous venons d'entendre et cela montre qu'on se trouve dans un Etat dit démocratique où l'on n'a aucun droit. Les femmes sans-papiers ne peuvent se plaindre si elles sont battues, ne peuvent appeler le CPAS si elles ont faim, mais doivent s'en remettre à la Croix-Rouge, à des initiatives privées et toutes sortes d'expédients qui font qu'elles n'ont pas de recours envers l'Etat et qu'elles sont là dans une espèce de jungle où elles doivent tirer leur plan sans aucune aide officielle. Ces témoignages concernent la situation de dizaines de milliers de personnes et doivent vraiment nous interpeller.

Au niveau du film, il y'a un élément à expliquer : il s'agit de cette vie dans les Centres fermés. On dénombre entre 150 000 et 200 000 personnes en attente d'être refoulées et les Centres fermés en Belgique représentent à peine un peu plus de 1 000 places ! Le calcul est vite fait, toutes ces personnes sont dans la société parmi nous et travaillent en noir. Elles sont pourchassées par toutes sortes d'autorités pour toutes sortes de raisons et sont parfois véritablement misérables.

Alain HOUART a la chance de pouvoir les aider à sa modeste mesure et constate que c'est parfois pour de bonnes raisons mais il faudrait donner la parole aux autorités. C'est parfois pour des raisons dérisoires comme la mauvaise orthographe du prénom d'un enfant que les personnes n'ont droit à rien... dès lors, les mères n'ont pas droit aux allocations familiales, à mettre leur enfant à l'école, ... En fait, elles n'ont droit à rien du tout. Alain HOUART a vécu cette situation à Verviers et il a fallu des mois pour la régulariser.

Virginie FYON explique que ces femmes, malgré leurs enfants en bas âge et leurs autres difficultés, participent à des manifestations à Bruxelles et portent un projet plein d'espoir qui consiste à créer une sécu solidaire qui est une mutuelle pour les gens qui n'y ont pas accès. Seule l'aide médicale urgente est accessible mais il est compliqué d'obtenir le moindre remboursement. Chaque membre de la sécu solidaire verse 5 € par mois dans un pot commun et peut ainsi se faire rembourser la partie des frais non pris en charge par l'AMU lorsque l'AMU intervient dans le remboursement.

Cela ne suffit pas, alors elles font aussi appel à des coopérateurs qui ont des papiers et qui souhaitent soutenir ce principe de solidarité en faisant un don aussi minime soit-il. Cela permettra d'alimenter la caisse et de pérenniser cette initiative lancée en janvier 2023. Ce projet est tout récent et chaque coopérateur recevra toutes les données sur la façon dont est utilisé son argent (remboursement de paires de lunettes et bien d'autres frais).



Séance de questions / réponses

1^{ère} question : merci pour votre intervention courageuse. Y'a-t-il beaucoup de contrôles à Verviers, et y'en a-t-il plus à Bruxelles ? Pour ma part, on ne m'a jamais contrôlée pour mes papiers. L'Etat ou la police ont-ils déjà été condamnés pour racisme ? J'ai déjà assisté à des contrôles et selon moi, c'était du racisme.

Réponse de Virginie FYON : les contrôles au faciès sont une problématique préoccupante en Belgique, en effet. Je n'ai pas de chiffres et ne sais pas si cela est quantifiable. Il y'a plein de témoignages contre les forces de police de la part de personnes qui s'unissent contre les contrôles. Au niveau de Verviers, il faut agir pour mieux faire connaître « La voix des sans-papiers » qui comptait 60 membres et il y'en a encore moins maintenant... Ces personnes sont très découragées car les politiques vont dans le sens inverse. Notre Collectif est loin de rassembler tous les sans-papiers de Verviers mais nous avons un moyen de communication entre nous qui est bien rôdé et depuis 2016, à trois reprises, nous avons contacté la Bourgmestre et effectué des démarches car des personnes allaient être expulsées.

L'Office des Etrangers envoie à la personne sans-papiers un ordre de quitter le territoire et c'est pourquoi il faut renforcer le Collectif car si nous étions plus nombreux, nous pourrions faire sortir des personnes des Centres fermés.

Réponse d'Alain HOUART : on ne place en Centres fermés que les personnes qu'on a l'intention de refouler et il est évident que quoi que le film ait pu montrer, les dealers et trafiquants seront expulsés avant une mère de famille. Sont expulsés ceux qui représentent un réel danger pour l'ordre public belge et il faut bien faire preuve d'autorité. Une fois encore, je ne prends pas parti pour la loi. Plus je la connais et plus je trouve que c'est une loi horrible mais c'est ainsi qu'elle est pratiquée. Sur la question de savoir si l'Etat a été condamné, dès le moment où une personne sans-papiers demande l'asile, l'Etat belge a le devoir de la loger et de lui donner des conditions de vie décentes.

Oui, l'Etat a été condamné et d'après ce que j'ai lu, il y'a 7 500 dossiers qui stipulent que l'Etat a refusé de donner un logement et a été condamné ; il y'a chaque jour de nouveaux jugements contre l'Etat. Certains bénéficiaires de ces jugements ont fait saisir les biens de l'Office des Etrangers et du Ministère de l'Intérieur et ceux-ci ont été vendus. Le système belge est tel que tout le monde se dit qu'il faut faire quelque chose mais personne ne peut rien faire car il n'y a pas de budgets, et donc la situation ne s'améliore pas. Tous les mois, en Belgique, il y'a entre 4 000 et 5 000 personnes qui viennent y demander l'asile mais il est évident que l'Etat ne sait pas créer autant de logements tous les mois.

2^{ème} question : je ne comprends pas pourquoi certaines familles avec enfants nés en Belgique et après une longue période sur le territoire belge reçoivent encore l'ordre de quitter le territoire.

Réponse d'Alain HOUART : l'ordre de quitter le territoire est très répandu mais le fait de conduire une personne à Zaventem pour la renvoyer dans son pays d'origine ne se produit pas tellement. C'est un problème car il y'a une loi qui doit, soit être appliquée, soit être changée. Si son application donne lieu à des difficultés, il faut les résoudre. Or, rien ne se fait et je trouve cela totalement inacceptable.

Réponse de Virginie FYON : je veux juste dire que si des parents sans-papiers ont un enfant né en Belgique, il sera sans-papiers car il n'existe pas de droit du sol en Belgique. Si les parents sans-papiers ont des enfants, cela ne change pas du tout la situation.

3^{ème} question : pourquoi empêche-t-on les sans-papiers de travailler alors que d'autre côté, on entend que la population vieillit, qu'il y'a pénurie de main d'œuvre, ... ?

Réponse d'Alain HOUART : lorsqu'une personne est sans-papiers, cela signifie qu'elle n'a aucun droit de séjour sur le sol belge. Ceux qui font appliquer la loi restent logiques et si les sans-papiers pouvaient travailler, cela nécessiterait qu'elles paient des impôts et aient une mutuelle. Donc, elles auraient un statut en Belgique et l'Etat serait en contradiction avec lui-même. Il y'a cette ambiguïté dans la loi et il n'est pas possible de les laisser travailler. Si une personne fait un recours et que sa demande est en attente de réponse, elle pourra travailler au bout de 5 mois, mais si au bout d'un an, son recours est refusé, elle ne pourra plus travailler. Il s'agit d'une loi qui a été établie par Philippe Moureaux.

Réponse de Virginie FYON : on n'empêche pas les personnes sans-papiers de travailler et elles travaillent toutes en noir et cela arrange bien tout le monde d'avoir une main d'œuvre non déclarée.

Cela a une fonction dans l'économie et une catégorie de travailleurs sont exploités et travaillent dans des conditions épouvantables et ne seront peut-être même pas payés ... La régularisation des sans-papiers profiterait à tout le monde, y compris les Belges, et cela serait plus clair.

4^{ème} question : un Collectif belge a fait des démarches pour faire autoriser le travail légal des sans-papiers. La demande est remontée jusqu'à l'Etat qui doit se prononcer dans les prochains mois.

Réponse d'Alain HOUART : en réalité, ce n'est pas aussi simple que cela. Les autorités veulent que les sans-papiers introduisent une requête 9bis de manière à signaler à l'Office des sans-papiers qu'ils ont des impératifs pour rester en Belgique (travail humanitaire, toute la famille régularisée sauf une personne, ...). Si le sans-papiers peut prouver qu'il travaille et qu'un patron est d'accord de l'engager s'il obtient ses papiers, cela peut être envisagé mais les régularisations se font au compte-goutte. La requête est envoyée par les communes mais l'Office des Etrangers les traite à la tête du client et rien n'est assuré.

5^{ème} question : la police peut-elle contrôler tout le monde sans raison et est-elle contrôlée dans sa manière de procéder ?

Réponse d'Alain HOUART : la Cour de Cassation s'est prononcée à plusieurs reprises et la police ne peut plus exercer de contrôles au faciès. Un policier ne peut plus contrôler une personne qui a un air suspect. Par contre, si la police fait un contrôle de masse, elle en a le droit. Il ne faut pas qu'il s'agisse d'un contrôle ciblé à la tête du client sans élément objectif. Cela s'est fait par le passé mais cela ne peut plus se faire.

6^{ème} question : l'aide aux sans-papiers est-elle autorisée ou interdite ? Certaines personnes ont été inquiétées. Quelles sont les règles en la matière ?



Réponse d'Alain HOUART : non, ce n'est maintenant plus poursuivi. Enormément de personnes sans-papiers refusaient de demander l'asile en Belgique et se rendaient à Calais sur les aires d'autoroute pour tenter de s'accrocher aux camions en partance pour l'Angleterre. L'Etat belge, à ce moment-là, expulsait les sans-papiers. Les autorités anglaises se retournaient contre l'Etat belge. Des personnes ont aidé ces sans-papiers et certaines autorités ont réagi et ont pensé qu'il s'agissait d'une aide similaire à de la délinquance. On continue à poursuivre les personnes qui font la traite des êtres humains, comme ceux qui conduisent des sans-papiers en Angleterre contre paiement de 4 000 €, par exemple.

7^{ème} question : par rapport au film, il y'avait des moments très durs et d'autres porteurs d'espoirs comme quand les passagers de l'avion ont réagi et que le pilote a fait descendre de l'avion les policiers et la femme sans-papiers ... Risque-t-on quelque chose si on réagit face à des comportements abusifs des autorités ?



Réponse d'Alain HOUART : non, on ne risque plus grand chose. En effet, la population belge a pris conscience de la vie difficile des sans-papiers et réagit de plus en plus. Derrière toute cette avalanche administrative, il y'a des humains et grâce à des gens comme Madame Fyon qui s'investissent et font valoir leur point de vue, la justice évolue lentement.

Réponse de Virginie FYON : je ne pense pas que la justice évolue mais il faut juste un peu de cran pour se faire entendre. On risquerait même quelque chose, ce n'est rien par rapport à ce que risquent les sans-papiers !

Un participant a chanté le titre « Bienvenue chez moi » de Florent Pagny pour clôturer la rencontre.

Notre président a remercié le Centre culturel, les intervenants et les participants.

Il a souhaité une bonne fête des femmes de la Belgique et du monde entier à l'occasion de la Semaine Internationale des Droits des Femmes du 8 mars.

La rencontre s'est achevée à 22 h 40.

Pascale

**AUTRES ACTIVITES PROPOSEES PAR NOS DIFFERENTS PARTENAIRES
DANS LE CADRE DE LA « SEMAINE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES »**



Conférence active du CCCV sur le handiféminisme et le validisme - Samedi 4 mars 2023 à 13 h 30 au Centre culturel de Verviers

Une conférence active, proposée par le Conseil Consultatif Communal des Femmes, sur le handiféminisme et le validisme avec une traduction en langues des signes. A la croisée des chemins entre le féminisme et la lutte contre le validisme, le handiféminisme se bat pour le droit de ces femmes handicapées, bien trop souvent invisibles aux yeux de la société. 4 femmes extraordinaires ont présenté leur quotidien.



Spectacle de Claude François : « Des complexes et vous. - Le spectacle qui vous décomplexera ! » - Samedi 4 mars 2022 à 20 heures 30 au Centre culturel de Verviers

« Tout petit, gros, crochu, trop grand, bossu, incompetent, vieux, moche, nul, ... Bref, pas assez ou trop peu ! Ne trouvez-vous pas que tous ces complexes, qu'ils soient physiques, sociaux, intellectuels, ... rendent parfois notre vie compliquée... voire complexe ? Que diriez-vous d'adopter un autre point de vue, de vous libérer et surtout d'en rire ? »

C'est le postulat du spectacle mis en scène par Joël Michiels et interprété par la comédienne et coach Claude François.

Après "Y'a d'la joie", Claude François nous a invité(e)s à réfléchir sur notre rapport à nous-même, le tout, avec beaucoup d'humour. Un spectacle fun mais avec du fond, donc!



Pascale a représenté le Centre et a assisté à ce spectacle surprenant qui a fait salle comble !



Action commune le mercredi 8 mars 2023 de 11 heures 30 à 13 heures 30 au croisement Pont Saint – Laurent / Place Verte

Elisa et Alexandre ont pris part à cette action commune en vue de consulter la population et de recueillir leur avis sur le statut de cohabitant et des autres difficultés rencontrées par les femmes.

« NOUS VOULONS REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES HOMMES ET LES

FEMMES : ensemble, mobilisons-nous pour supprimer le statut de cohabitant.e ! »



Supprimer le statut de cohabitant permettrait de récupérer des droits fondamentaux et de lutter contre cette injustice qu'est le fait de percevoir un montant plus faible quand on cohabite. De plus, cela renforcerait la confiance dans les institutions sociales et garantirait un droit à la vie privée. La suppression du statut de cohabitant est aussi une manière de lutter contre la crise. En effet, cela permettrait à certains citoyens de respirer et/ou d'envisager d'autres formes d'habitat.

Mais la suppression est surtout une excellente manière de diminuer les inégalités hommes-femmes à travers les situations de dépendance. Ce sont souvent les femmes qui sont amenées à renoncer à leurs activités professionnelles car le statut de chef de ménage est financièrement plus avantageux pour la famille.



Remise du Prix Marie Mineur (célébration du 100^{ème} anniversaire de son décès) à la femme de l'année par l'Echevinat de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes, le mercredi 8 mars 2023 à 18 heures à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Verviers

Marie Mineur, née à Verviers, fut une pionnière féministe en milieu ouvrier au XIXe siècle. Par ce prix, la Ville de Verviers et son Conseil Consultatif Communal des Femmes célèbrent chaque année une femme verviétoise.





Cette année fut une édition un peu spéciale car elle marqua le centième anniversaire de sa disparition.

Le prix « Marie Mineur » a été décerné cette année à la Verviétoise **Delphine Lanotte**, créatrice de « Sit Run Pressé ».

Son ASBL permet aux personnes en situation de handicap de participer à des courses à pied.

[Discours de Sophie Lambert, Echevine de l'Egalité des chances de la Ville de Verviers](#)

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, pour la remise du, à présent, célèbre prix Marie Mineur. Il est des domaines dans lesquels nous ne pouvons plus attendre que les choses changent « d'elles-mêmes ». Parce qu'elles ne changeront pas ! L'égalité Femmes-hommes a fait plus de progrès en un siècle, sans doute, qu'en plusieurs millénaires. Mais la plus grande erreur serait de croire que nous avons accompli l'essentiel du chemin. Non ! En 2023, ce défi est encore devant nous. L'actualité nous le rappelle au quotidien.

Elle nous rappelle les stéréotypes et les discriminations dont les femmes continuent de faire l'objet. Elle nous rappelle aussi les non-dits, l'omerta et les mentalités souterraines. Il suffit également de regarder les données objectives, les chiffres dans de multiples domaines : ils ne sont pas le fait d'une personnalité ou de circonstances particulières, ils traduisent les anomalies du quotidien, les petites injustices qui, une fois cumulées, aboutissent à une inégalité majeure de fait.

Mesdames, messieurs,

Nous avançons dans le bon sens, incontestablement. Mais nous avançons trop lentement ! C'est ma conviction. Je suis donc déterminée à agir par tous les moyens qui sont à ma disposition, pour changer les mentalités et les choses. Cette remise de prix en fait partie.

Cette édition est toute particulière et symbolique parce c'est également la célébration du centième anniversaire de la disparition de Marie Mineur qui symbolise ce prix et qui était et reste un modèle pour de nombreuses d'entre nous !

Petit rappel historique, Marie Mineur est née à Verviers, elle a été ouvrière dans l'industrie textile verviétoise.

Elle a été une pionnière du féminisme en milieu ouvrier au 19^e siècle.

C'est l'une des premières militantes féministes belges, investie dans la lutte pour l'amélioration des conditions de travail des femmes et des enfants.

Imaginez le contexte de l'époque, où les femmes étaient considérées légalement comme des mineurs d'âges au même titre que les enfants.

Elles ne pouvaient travailler qu'avec l'autorisation de leur mari ...

C'est donc tout naturellement que la Ville de Verviers a pensé à elle au moment de trouver le nom d'un prix qui récompense chaque année la Verviétoise de l'Année.

Ce soir, la Ville de Verviers et son Conseil Consultatif Communal des Femmes que je remercie au passage pour son investissement, ont décidé d'attribuer le Prix à une verviétoise de 24 ans qui s'est donné comme défi de partager sa passion du sport en permettant aux personnes en situation de handicap de participer à des courses à pied et de vivre cette adrénaline que procure cette discipline sportive.

Cette verviétoise c'est Madame Delphine Lanotte !

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur vous, Madame Lanotte.

Depuis le début de votre projet en 2017 avec la location de la 1^{ère} chaise adaptée à la création de votre l'ASBL «Sit Run Pressé », la femme ambitieuse que vous êtes, au côté de votre sœur et de votre équipe n'avez cessé d'améliorer et de vous consacrer pleinement à cette cause de l'accès à toutes et tous au plaisir sportif et surtout de ne pas faire du handicap un frein à sa pratique.

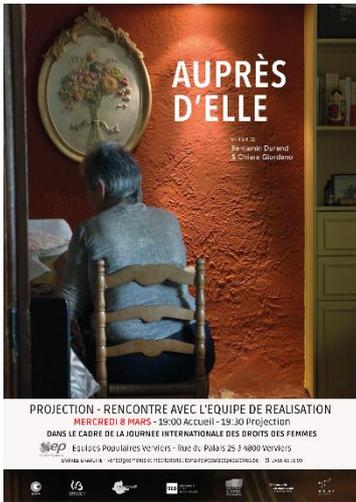
La concrétisation et l'apothéose de vos actions a été le succès remporté par la toute première édition du jogging « Sit Run Pressé » !

Nous vous souhaitons ce soir une belle continuation et beaucoup de succès pour la suite de cette aventure.

Merci pour votre détermination.

Encore bravo au nom de toutes et tous !

Sophie Lambert



Ciné / débat - Projection du documentaire « AUPRÈS D'ELLE » de Chiara Giordano et Benjamin Durand organisé par les Equipes Populaires de Verviers, le mercredi 8 mars 2023 à 19 heures

Ce documentaire met à l'honneur les aides familiales, personnes de l'ombre travaillant chez les personnes âgées, rompant ainsi leur solitude.

Dans le cadre de la recherche intitulée « Migrantes irrégulières dans le secteur du care aux personnes âgées à Bruxelles : enjeux sociaux et politiques de l'invisibilité de deux populations » et menée par Chiara Giordano, le film « Auprès d'elle » coréalisé avec Benjamin Durand vise à montrer une partie du travail des femmes migrantes travaillant chez des personnes âgées à Bruxelles. À travers le regard de trois femmes migrantes, nous suivons les gestes quotidiens du care auprès de personnes qui ne peuvent plus rester seules. caméra succèdent à ces différents gestes d'aide, de nettoyage, de cuisine, d'accompagnement, des gestes et des mots qui réconfortent de la solitude. La réussite du documentaire tient dans ce choix de mise en scène et



de cadrage qui laisse la vie et l'intime de ces trois femmes se déployer. En effet, outre la circulation de la parole et de l'histoire personnelle qui se répondent, la construction alternée des plans fixes tissent un lien choral et profond entre le vécu des trois femmes et apportent un témoignage comme véritable observatoire illuminant un pan invisible du travail et des femmes migrantes.



Théâtre : « UNE JOURNÉE ORDINAIRE » - Samedi 25 mars à 20h et le dimanche 26 mars à 15h au Centre culturel de Dison

« Après plusieurs semaines d'ateliers de théâtre, nos 6 comédiennes, Yamina, Marie-Laure, Marie-France, Monique, Patricia et Véronique ont le plaisir de vous proposer leur spectacle « Une journée ordinaire » un spectacle sur la charge mentale sous le point de vue de leur apparence physique et les obligations de tendre vers un idéal féminin promu par les publicités, les réseaux sociaux et les médias. Dans le cadre de ce spectacle, elles vous proposeront une déambulation dans 6 espaces différents où elles seront mises en scène dans des tâches de la vie quotidienne, ensuite s'en suivra un spectacle plus conventionnel sur scène ».

Une organisation de SORALIA et PAC en coproduction avec le théâtre de la communauté, en partenariat avec le Centre culturel de Dison et avec le soutien de la Province de Liège et de la FWB via le subside Alter Egle 2022.

CAFÉ POLITIQUE

Café politique PAC – CEPAG : « Les nouveaux courants masculinistes », le mardi 28 mars 2023 à la Salle polyvalente du PAC - Verviers

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le café politique mensuel s'est penché sur la résurgence des idées antiféministes et des courants qui prônent une domination des femmes (Incels, MRA, les aphas, galaxie Andrew Tate, ...). Est-elle un danger ? Quelle idéologie se cache derrière ces mouvements dits masculinistes ? Est-ce un phénomène de mode ou une réelle menace qui pèse sur les droits des femmes dans nos sociétés occidentales ? Quelle est leur degré de dangerosité pour nos jeunes générations ?

CINE-CLUBS / DEBATS THEMATIQUES MENSUELS (ENTREE LIBRE)

Pascale LECLERCQ (087/ 46 99 59)

REPRISE DE NOS RENCONTRES DE CINE-CLUB / DEBAT EN JANVIER 2023



MERCREDI 11 JANVIER 2022 A 17 H 00 – Film : « NUMERO UNE » (2017) de Tonie MARSHALL

Thème : La place des femmes dans le milieu professionnel

Synopsis : Emmanuelle Blachey est une ingénieure brillante et volontaire, qui a gravi les échelons de son entreprise, le géant français de l'énergie, jusqu'au comité exécutif. Un jour, un réseau de femmes d'influence lui propose de l'aider à prendre la tête d'une entreprise du CAC 40. Elle serait la première femme à occuper une telle fonction. Mais dans des sphères encore largement dominées par les hommes, les obstacles d'ordre professionnel et intime se multiplient. La conquête s'annonçait exaltante, mais c'est d'une guerre qu'il s'agit.



RAPPORT

Le public ne connaissait pas du tout ce film de Tonie Marshall magistralement interprété par Emmanuelle Devos, actrice impliquée dans les combats féministes et véritable porte-parole des femmes à travers le choix de ses rôles. En proposant un film sur le thème du pouvoir que peuvent atteindre certaines femmes dans le milieu professionnel, la réalisatrice s'est penchée sur les rapports de force que cela implique inévitablement et a cherché à répondre aux questions suivantes : comment se faire respecter ?, à quels types d'humiliations quotidiennes ces femmes se retrouvent-elles confrontées ?, ... Pour préparer son rôle, l'actrice a rencontré plusieurs femmes qui se trouvent à des postes importants et a ainsi recueilli leurs témoignages. A notre époque, la plupart des postes de chefs d'entreprise sont toujours essentiellement dans les mains des hommes et les progrès en faveur des femmes sont minimes. Nous avons débattu ensemble des différences salariales entre femmes et hommes qui sont toujours très importantes dans plusieurs secteurs d'activités, mais aussi du plafond de verre qui empêche les femmes d'atteindre les salaires perçus par les hommes car, justement, elles sont des femmes. A compétences égales, un homme gagne davantage qu'une femme et les femmes trouvent cela révoltant et injuste. Il faut militer pour qu'il y ait du changement car malgré les décennies passées, on ne constate pas de réelle amélioration et les femmes sont toujours totalement sous-estimées et lésées au niveau de leur salaire sans qu'il y ait le moindre fondement à ce constat intolérable.



MERCREDI 22 FEVRIER 2022 A 17 H 00 – Film : « DEMI-SOEUR » (2013) de Josiane Balasko

Thème : L'accompagnement des personnes handicapées

Synopsis : Nénette est une petite fille de 60 ans. Un problème à la naissance l'a rendue différente. Nénette, qui a l'âge mental d'une enfant de 8 ans, a toujours vécu avec sa mère, qui l'a élevée seule. Nénette travaille, elle fait le ménage à l'école de la commune et sa meilleure amie est une tortue. Mais lorsque sa maman meurt, tout va changer et Nénette doit partir en maison de retraite ...

RAPPORT

Ce film a rencontré l'approbation des participants car, pour une fois, il était très amusant. Il est effectivement possible de traiter des sujets graves avec un minimum d'humour, et l'histoire de cette femme « différente » a amené chacune et chacun à réfléchir sur la place des handicapés - quels qu'ils soient - dans notre société individualiste et égoïste. Nous avons bien saisi que les messages véhiculés dans ce film sont la tolérance et le respect d'autrui même s'il est « différent » de nous. Les participants ont été mis devant leurs contradictions et ont constaté, une fois encore, que pour beaucoup de personnes, les handicapés peuvent mettre à l'aise, et que certains refusent tout simplement de les regarder, de leur parler, de s'en occuper, Le jeu des acteurs est excellent et, tant Josiane Balasko (réalisatrice de ce film) - qui incarne une petite fille de 8 ans dans le corps d'une femme de 60 ans avec un handicap mental léger - que Michel Blanc en pharmacien bourru, misanthrope et revenu de tout, nous démontrent que nous avons tous des comportements intolérants et qu'il faut y réfléchir, et nous en avons discuté après la projection de cet excellent film. Des histoires d'abandon familial, de solitude, de peur du regard des autres ont été expliquées. Tous avaient des histoires à raconter sur l'intolérance, l'irrespect, et le manque de considération.

Calendrier annuel des ateliers en ligne des SC-MGF (Groupe GAMS qui entame des discussions de groupe au sujet des droits des femmes confrontées aux mutilations génitales féminines)

Nous sommes membres du Comité de pilotage et participons aux différents ateliers en lien avec les MGF.

Atelier 1 : « Quelques bases autour du clitoris : physiologie féminine, socialisation et mythes autour de la sexualité féminine » - 14 février 2023, 14h-16h

Atelier 2 : « Sexualité et Mutilations sexuelles féminines » : sortir des croyances limitantes, tant du point de vue des personnes concernées que celui des professionnel-le-s - 6 avril 2023, 14h-16h

Atelier 3 : « Les premières fois » : focus sur les violences sexuelles et leur impact sur la sexualité de femmes concernées par une MGF - 23 mai 2023, 14h - 16h

Atelier 4 : « Manifeste pour une sexualité satisfaisante » : présentation du processus de travail et d'empowerment pour et par les participantes d'un atelier communautaire - 14 septembre 2023, 14h - 16h

Atelier 5 : « La place des partenaires dans la sexualité » : focus sur la communication dans les couples - 24 octobre 2023, 14h - 16h

Atelier 6 : « Sexualité agréable et satisfaisante » : accompagnement et prise en charge psycho-sexologique des femmes concernées par des MGF pour se réapproprier leur corps - 7 décembre 2023, 14h -16h

« DU COTE DE NOS APPRENANTS ... »

Cours de français – langue étrangère

Alexandre BRUNET (087/ 88 34 01)

Sarah KEUNINCKX (087/ 88 03 82)

« PASSERELLES INTERACTIVES »

Alexandre BRUNET (087/ 88 34 01)



1. Visite de l'exposition : « LE DROIT DE VIVRE » le vendredi 20 janvier 2023 dans la galerie d'art Léon Stenne à Verviers pour le Groupe BLEU - Présentée par Priscilla CIMETTA, animatrice adjointe au PAC Verviers

L'exposition "LE DROIT DE VIVRE" fait son retour à Verviers après avoir été dévoilée pour la toute première fois à Dison en juin 2021.

Des usines crasseuses de la révolution industrielle aux tranchées de la seconde guerre mondiale, cette exposition revient sur deux siècles d'histoire qui ont permis notre plus belle conquête : la sécurité sociale.

Le 30 décembre 1944, le texte de loi qui va instaurer la sécurité sociale paraît au Moniteur Belge. Il prévoit l'octroi d'allocation de chômage, de pension d'assurance maladie et invalidité. Retour sur des acquis toujours remis en question avec Priscilla du PAC – Verviers.

Dans le courant du 19e siècle, l'industrialisation va apparaître. L'industrie du textile, par exemple, va se développer dans la région de Verviers. Ce sera l'essor de l'industrie charbonnière. La grande époque de la sidérurgie également. De nombreux travailleurs vont alors quitter la campagne pour travailler dans ces entreprises.

Le quotidien est très compliqué et la misère est totale. Les salaires sont bas et aucune législation sociale n'existe. Le patron a tous les droits. Les conditions de travail sont déplorables. On commence à travailler dès l'âge de 6-7 ans avec des cadences de 12 à 14 heures par jour.

Et pourtant c'est l'époque du plein essor économique de la Belgique. Notre pays est alors considéré comme l'un des 5 pays les plus prospères au monde. En fait, pour nombre de spécialistes, la Belgique a bâti sa puissance économique sur le dumping social.

Il faudra attendre le milieu du 19e pour que les premières révoltes ouvrières voient le jour. A l'époque, la Belgique est dans une logique ultralibérale. Les patrons et les dirigeants considèrent la pauvreté des travailleurs comme de l'imprévoyance.

Quelques systèmes de charité et de philanthropie vont se développer et quelques bureaux de bienfaisance naissent. Mais pouvoir bénéficier d'une aide, il faut avoir un certain comportement et certains critères doivent être respectés. A cette époque, la Belgique est en retard sur le plan social. Mais les choses vont changer. Les organisations internationales du travail vont naître. Le Parti Ouvrier de Belgique va voir le jour. Le déclencheur de ces mouvements sociaux a été la révolte de 1886. Elle va obliger les dirigeants à lâcher du lest et à accepter une ébauche de législation sociale.

La Belgique prend exemple sur l'Allemagne et c'est, en effet, Outre-Rhin que l'on va aller chercher un exemple. L'Allemagne de Bismarck avait mis en place un système d'aide dans une logique de concertation sociale et avec un caractère obligatoire. En Belgique, ce caractère obligatoire va poser problème. Nous vivions, alors, dans une société libérale. On part du principe que chacun doit être libre.

On sera dans le compromis. Le travail des femmes et des enfants ne sera pas interdit, il sera limité. On ne les fait plus descendre au fond de la mine mais ils peuvent toujours travailler en surface.

On instaure des systèmes d'assurances santé et maladie mais avec un système hybride. L'Etat contribue au système si le travailleur verse, de son propre chef, une partie de son salaire. Mais vu le niveau très bas des salaires, le système ne fonctionne pas. Les ouvriers ne savent pas cotiser.

Quand on démarre le mois avec très peu d'argent, difficile de cotiser. Après 1917, les courants communistes commencent à se répandre un peu partout en Europe. Le Parti Communiste belge apparaîtra en 1921. Dans les années 20, la pression communiste sur l'opinion sera importante et les dirigeants craignent que ces courants prennent de l'importance.

Pour éviter des soulèvements, des avancées sociales vont voir le jour :

1903 – Législation sur les accidents de travail

1911 – Instauration d'un régime d'assurance vieillesse





1923 – Instauration de l'assurance pension obligatoire
1925 – Indemnisation des maladies professionnelles
1930 – Système obligatoire d'allocations familiales
1936 – Instauration des congés payés

Durant la seconde guerre mondiale, patrons, représentants syndicaux et quelques politiques vont négocier un pacte social. Les négociations ont donné naissance à l'arrêté royal de 1944 qui crée l'organisme qui va gérer ce système de sécurité sociale : l'ONSS. Un organisme toujours d'actualité aujourd'hui.

Pascale

2. Rencontre avec des stagiaires du Service de santé mentale (SSM) et présentation de nos différents Services, le vendredi 24 février 2023

Ce vendredi 24 février, nous avons reçu un groupe d'une dizaine de personnes venant du SSM. Lors de cette entrevue, nous avons pu présenter les différentes missions exercées au sein de notre établissement. L'accompagnement social, juridique et l'Espace Dettes ont particulièrement intéressé nos invités qui ont pu trouver réponses à leurs nombreuses questions. La rencontre s'est transformée en échange d'expériences où chacun a pu revenir sur ses propres problématiques. Nous avons d'ailleurs constaté que certains maîtrisaient relativement bien certaines procédures que nous effectuons dans nos Services. La rencontre s'est clôturée autour d'une tasse de café et certains ont prévu de revenir nous voir pour une entrevue individuelle.



9^{ème} EDITION DU FESTIVAL INTERCULTURALITE

Les associations se mobilisent contre le racisme à Dison et à Verviers ...

A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, une dizaine de partenaires du tissu associatif disonais et verviétois nous ont proposé d'explorer différentes facettes de l'antiracisme et de l'interculturalité à travers plusieurs événements. Un festival pour se confronter à certaines réalités, se mobiliser, mais aussi faire le plein d'énergie positive !

1. Visite de l'exposition : « Notre Congo : la propagande coloniale belge dévoilée » au Centre d'Art Léon Stenne, le vendredi 10 mars 2023 de 9 heures à 11 heures



Cette exposition présente une série de documents iconographiques et audiovisuels datant de la période coloniale belgo-congolaise, pour comprendre comment les différents canaux de propagande ont autrefois fonctionné pour justifier l'entreprise coloniale.



Une production de
Coopération Education
Culture (CEC).

2. Participation à l'atelier de customisation des parapluies en vue de la « Grande parade contre les discriminations » avec nos apprenants, le mercredi 15 mars 2023 de 10 h à 13 h à la Bibliothèque communale de Verviers

En vue de la Parade contre le racisme organisée par le CRVI, un de nos groupes a participé à un échange de témoignages sur le racisme et chacun a expliqué en quoi il se sentait discriminé au quotidien. Les mots ressortis durant les discussions ont été inscrits sur les parapluies customisés par les soins de nos apprenants.



3. Mercredi 22 mars 2023 : participation à la « Grande parade contre les discriminations » de 13 heures 30 à 16 heures avec nos apprenants et l'équipe

Au départ de l'esplanade de la Libération à Dison, le groupe muni de parapluies customisés avec des messages anti-racistes a marché en direction du centre-ville de Verviers. Cette longue promenade réunissait les acteurs du milieu associatif verviétois, les bénéficiaires et organisateurs. Le but de cette grande mobilisation fut de manifester contre les différents types de discriminations et d'apporter une grande visibilité à cette action commune.



Verviers, première ville wallonne à lancer un plan diversité en interne: les problèmes ont été identifiés

Le CEDEM a donné la parole aux agents de la Ville de Verviers et de son CPAS sur la question de la diversité. Les résultats sont tombés et vont permettre des actions ciblées pour une meilleure diversité et moins de discriminations.

La gestion de la diversité au sein du personnel de la Ville et du CPAS de Verviers est une préoccupation importante pour les autorités communales. En octobre 2020, elles prenaient la décision de commanditer une étude sur la question. Une mission confiée au CEDEM, le Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège. Il révèle aujourd'hui ses conclusions et recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'administration communale.

1 774 employés c'est ce que gèrent ensemble, la Ville et le CPAS de Verviers. Une administration que les autorités communales veulent épanouie et surtout diversifiée. Mais quel est vraiment le ressenti du personnel ? C'est ce que les élus ont souhaité savoir en mandatant une mission d'analyse auprès du Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations. « La volonté à l'époque était d'avoir une administration qui est ouverte à tous, rappelle Antoine Lukoki, Echevin de l'Interculturalité de Verviers. Que l'ensemble de la population puisse se dire, c'est vraiment une administration qui représente la sociologie de Verviers. Nous avons voulu avoir une image à un moment T de notre administration pour pouvoir améliorer notre politique des ressources humaines. »

L'âge, le sexe, l'origine nationale, la situation de handicap et le niveau d'études ont été les 5 critères de discrimination définis comme prioritaires par le CEDEM pour évaluer les perceptions du personnel sur des questions telles que le recrutement, l'avancement de carrière ou encore l'accueil au public. « On sent vraiment qu'il y a un soutien par rapport à la diversité au sein du personnel, révèle Yowali Kabamba, Assistante au CEDEM ULIège. On souhaite voir une représentation de la population dans la commune mais on veut vraiment s'assurer que ce soit le mérite, les compétences des personnes et ce, qu'importe leur origine ethnique, leur âge, leur situation de handicap, etc. Que le mérite et les compétences viennent d'abord. »

De la transparence aussi et une meilleure communication dans une administration jugée parfois trop politisée.

« Ce sont des perceptions et on sait que la Ville fait déjà beaucoup pour que les informations circulent entre les différents services au niveau du recrutement, de l'avancement de carrière, ... mais il y a cette importance accrue, de s'assurer que l'information arrive à bon port et que le personnel soit informé de tous les différents critères et règles pour pouvoir être recruté ou avancer dans sa carrière », insiste la chercheuse.



En tout, une vingtaine de recommandations ont été listées pour améliorer le fonctionnement de l'administration tant en interne qu'auprès du public. Un plan diversité accompagné d'actions présenté ce lundi au conseil communal et qui constitue une première en Wallonie.

Hassan Bousetta, Yowali Kabamba et l'échevin Lukoki ont présenté les résultats de l'étude.

« COURS DE PMTIC (INFORMATIQUE) »

Fatiha ASRI (087/ 89 16 14)



ATELIER INFORMATIQUE

Du lundi au jeudi
de 13 h 30 à 15 h 30
Plus d'infos au 087/ 33 18 76

Créer son CV – rechercher un emploi – utiliser ITSME – effectuer les démarches administratives en ligne

« SERVICE DE MEDIATION DE DETTES / SERVICE INTEGRATION SOCIALE »

Elisa PONS (087/ 33 18 76)
Marine VANDERSMISEN (087/ 88 38 89)



Ces Services sociaux gratuits sont accessibles chaque jour.

N'hésitez pas à contacter nos assistantes sociales / médiatrices de dettes si vous avez besoin d'obtenir une aide qui concerne le domaine social.



GRUPE D'APPUI ET DE PREVENTION AU SURENDETTEMENT - MARDI 28 MARS 2022 A 14 HEURES

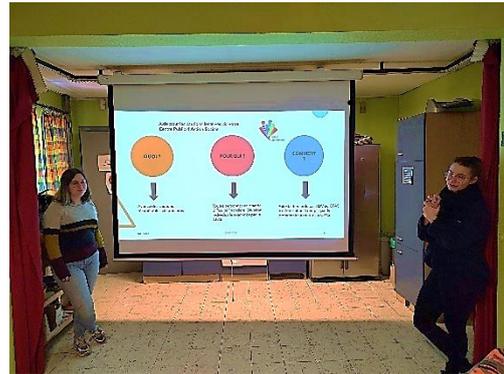
« Nous reprenons nos GAPS cette année avec pour premier thème : "Aides et primes en 2023". Le GAPS, c'est quoi ? Réfléchir, partager et échanger sur notre consommation.

Ce mardi 28 mars 2023, nous avons animé un de nos 5 groupes d'appui et de prévention au surendettement dans le cadre du Service de médiation de dettes.

Le thème abordé lors de ce premier après-midi était les différentes aides et primes financières qui existent en Belgique en 2023. Pour chaque aide abordée, nous présentions tout d'abord l'aide grâce à un PowerPoint et ensuite, on laissait le temps à chacun de poser ses questions.

Le public a pas mal réagi lors de l'activité car il se sentait vraiment concerné par le sujet proposé au vu des difficultés que l'on rencontre dans nos vies de tous les jours. Ce fut une activité enrichissante pour tous.

Elisa



« SERVICE JURIDIQUE » GRATUIT

Alain HOUART, juriste (0497/ 707 700)

Notre juriste, Alain HOUART, reçoit les bénéficiaires sur rendez-vous les mardis matins.

Ces consultations juridiques sont gratuites.

Il vous suffit de le contacter au 0497/ 707 700 pour fixer une rencontre dans nos locaux, rue de Hodimont 44 à Verviers.



PERMANENCES « ECRIVAINNE PUBLIQUE » MENSUELLES ET GRATUITES EN COLLABORATION AVEC LE PAC

Jeannine CHAINEUX (0474/ 75 06 74)



L'écrivaine publique est présente dans nos locaux chaque 2^{ème} jeudi de chaque mois de 13 h 30 à 15 h 30.

Ces rencontres sont gratuites.

Il vous suffit de contacter Madame Chaineux au 0474/ 75 06 74 pour fixer un rendez-vous.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à nos activités, nous vous proposons d'offrir quelques heures de bénévolat, vous pouvez nous contacter au 087/ 33 18 76.

Si vous souhaitez soutenir nos actions, vous pouvez devenir membre sympathisant en versant une cotisation annuelle de 15 € sur notre compte bancaire CBC – n° BE12 7320 6296 6892 avec la mention de votre nom + cotisation année 2023.

D'avance, un grand merci !

